

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Josée Picard		Date d'inspection Le 19 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie la petite famille		Numéro de permis 2015781	
Adresse 2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6		Numéro de téléphone (506) 992-8807	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 36	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	19 mars 2026	19 mars 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Il manquait l'adresse complète des contacts d'urgence dans 3 dossiers sur 30 dossiers vérifiés. L'information a été ajouté lors de ma visite.			

Commentaires généraux
<p>Inspection de renouvellement fait le 19 mars 2026</p> <p>Le ratio est respecté lors de ma visite dans les groupes préscolaire et d'après-classe.</p> <p>J'observe des jeux dirigés tels la lecture, des comptines, des parcours ainsi que des jeux libres et des dessins.</p> <p>J'observe aussi les collations, le temps du dîner, la sieste, les changements de couches et lavage des mains.</p> <p>Les enfants ont été à l'extérieur en a.m. et p.m.</p> <p>Les dossiers du personnel sont aussi vérifiés et les heures de formations sont presque toutes terminées pour chaque éducatrice.</p> <p>La garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance. Le renouvellement du permis est recommandé.</p>

original signé par
Geneviève Abud

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 mars 2026

Date

original signé par
Josée Picard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"